

GRILLE TARIFAIRE 2025

LES TARIFS pour les professionnels

17 levées par an

	PART FIXE		PART VARIABLE	TOTAL	Levées supplémentaires*
80L	108,00 €	56,00 €	56,10 €	220,10 €	3,30 €
120L	108,00 €	84,00 €	74,80 €	266,80 €	4,40 €
180L	108,00 €	126,00 €	102,00 €	336,00 €	6,00 €
240L	108,00 €	168,00 €	130,90 €	406,90 €	7,70 €
360L	108,00 €	252,00 €	187,00 €	547,00 €	11,00 €
660L	108,00 €	462,00 €	326,40 €	896,40 €	19,20 €

Je dispose d'un badge en complément d'un bac : +11 €

Prix du dépôt : 1 €

BAC JAUNE



Sur tout le territoire, y compris Châteauneuf-sur-Loire :

Inclus dans la dotation de base, ce qui signifie que son utilisation et les levées ne génèrent aucun frais supplémentaire.

Collecte et nouvelles consignes de tri à partir du 1^{er} juillet 2025.

BADGE

108,00 €

56,00 €

32,40 €

196,40 €

1,20 €

27 dépôts par an

* facturé en 2026



LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative, ok. Mais qu'est-ce-que je paye ?
Comprendre la grille tarifaire, quel casse-tête !

On vous explique tout !



PART « FIXE »

Abonnement de base



Cette part correspond **aux frais de fonctionnement** des services du SICTOM. C'est à dire : la mise à disposition de votre poubelle, l'installation des points d'apport volontaire et leur entretien, le passage du camion de collecte, le fonctionnement des 10 déchèteries du territoire et le traitement des déchets qui y sont collectés.

Coût proportionnel



Cette part est calculée **sur la base de montants fixés par les marchés**. Elle est fixe en fonction du volume de votre bac. Elle correspond à la collecte de vos ordures ménagères et de vos recyclables : le chargement et le déchargement des déchets, le transport jusqu'au centre de tri.

PART « VARIABLE »

Forfait adapté



Cette part variable correspond au **volume de déchets produits**, adapté en fonction du volume du bac de chaque foyer. Elle vous permet de bénéficier d'un **forfait de 27 dépôts** pour les abonnements «badges» et d'un **forfait de 17 levées** pour les abonnements «bacs».

Et le bac jaune alors ?

Déjà opérationnel depuis plusieurs années à Châteauneuf-sur-Loire, 2025 est l'année du déploiement des bacs jaunes sur l'ensemble du territoire pour les usagers disposant d'un bac d'ordures ménagères. Ce bac sera utilisable à partir du 1^{er} juillet 2025. Il est inclus dans la dotation de base, ce qui signifie que son utilisation ne génère aucun frais supplémentaire.

Une enquête de dotation va bientôt vous parvenir.

Jusqu'à 3 personnes : 240 L

À partir de 4 personnes : 360 L

Nouvelles consignes de tri à partir du 1^{er} juillet 2025, on simplifie le geste !



TOTAL

Le total de ces 3 ensembles forme la redevance incitative.



Les colonnes de tri évoluent !

Une partie des colonnes de tri sera remplacée par des « abribacs ». Ce nouveau matériel sera accessible librement à tous sans utilisation de badge.



Emballages ET papiers se mettent dans le bac jaune !

